

Élection tacite au Conseil général de Brot-Plamboz

La chancellerie d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'arrêté de convocation des électrices et électeurs pour l'élection des Conseils généraux et des Conseils communaux, du 4 mai 2020 ;

considérant qu'à Brot-Plamboz le nombre des candidates et candidats figurant sur la liste reconnue valable par le Conseil communal est égal au nombre de conseillères et conseillers généraux à élire ;

vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984 ;

arrête :

Article premier Sont élu-e-s, pour la période administrative 2020-2024, Mmes et MM. :

Liste N° 51 Entente communale

5101	Currit Célien	5109	Jeanneret Christian
5102	Currit Romain	5110	Maire Hervé
5103	Ducommun Mickaël	5111	Maire Jean-Bernard
5104	Gehri Philipp	5112	Nicolet Pierre-Yves
5105	Grezet Noémie	5113	Perret Christophe
5106	Haldimann Fabien	5114	Vernez Joëlle
5107	Jacot Murielle	5115	Walliser Julien
5108	Jacot Pierre-Eric		